

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 26 mai, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

Etaient présents : Michaël BERTRAND, Nelly CHARDON, François COLLET , Joëlle COURTOIS , Yves ERFORT, Marc LE PECHON, Margarida RODOT

Absent (es) excusé (es) : Aline CHARDON pouvoir à Raymond DEGRYSE
Michel HUET pouvoir à Nelly CHARDON
Julien THOMINET pouvoir à Michaël BERTRAND

Secrétaire de séance : Madame Nelly CHARDON

Début de séance à 19h30.

1. Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 05/04/2023
2. Marché public : choix des entreprises
3. Panneaux photovoltaïques
4. Affaires diverses

Un point est ajouté :

Echange de Parcelle : Commune de Venouse /Eric MONIN

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2023

Après avoir précisé :

- que, lors des réunions, le public est tenu d'attendre la fin de la séance pour prendre la parole et si seulement celle-ci lui est donnée par Monsieur le Maire.
- que, dans le point 4, il faut lire dans le tableau, taxe d'habitation résidence secondaire.

Le compte-rendu est alors approuvé à l'unanimité

2ème point de l'ordre du jour : Echange de terrain entre la Mairie et M. MONIN

Le Maire propose de délibérer sur le projet de division fait par GEOMEXPERT en 2019 et n'ayant jamais été délibéré.

La commune souhaite procéder à un échange de parcelles avec M. MONIN Éric, selon les modalités suivantes :

Situation actuelle :

COMMUNE DE VENOUSE : AB34 : 4525m2
M. MONIN Eric : AB36 : 394m2

Après bornage selon projet de division :

COMMUNE DE VENOUSE
Parcelle A : 4205m²
Parcelle C : 320m² soit un total de 4525m²

M. MONIN ERIC :
Parcelle B : 320m²
Parcelle D : 74m² soit un total de 394m²

Le plan est joint à la délibération. Les surfaces pour les deux parties restent inchangées.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le bornage énuméré ci-dessous et autorise le Maire à signer les documents nécessaires, notamment chez le notaire

Ce point fait l'objet de la délibération 2023_31_05_01

3ème point de l'ordre du jour : Marché public : Choix des entreprises

- 1 Démolition, gros œuvre. Ets Taffineau
- 2 Couverture. Ets Vaucouleur
- 3 Menuiserie. Ets Ducrot
- 4 Plâtrerie, isolation. Ets Rousseau
- 5 Electricité. Ets BEI
- 6 Plomberie. Ets Favergeat
- 7 Carrelage, faïence. Ets ART et TECH
- 8 Peinture. Ets Delagneau.
- **Le montant total des travaux s'élève à 78138,11€ TTC, subventionné à environ 80%.**

Dans ce même dossier, Monsieur le Maire explique que la société SVBO choisit pour assurer la coordination SPS, demande un acompte à la commande de 500euros HT, 800 euros à moitié et 200 euros à réception des travaux.

- *Ce point fait l'objet de la délibération 2023_31_05_02*

4ème point de l'ordre du jour : Panneaux photovoltaïques

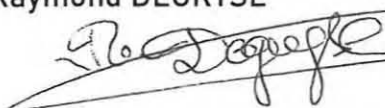
Les établissements SUEZ ont été recontactés : le projet est en attente de précisions des contrats.

5ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- A l'aire de jeux, les souches ont été broyées.
- La réparation du pont suspendu n'étant pas envisageable, des devis sont demandés pour du matériel neuf.
- Une date a été fixée pour la pose des poteaux de buts sur le terrain de foot par les conseillers.
- Pour cette année, la pose des décorations lumineuses de Noël sera assurée par DRTP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 30 minutes.

Le maire
Raymond DEGRYSE



Le secrétaire de séance
Nelly CHARDON

